

### Le SIIIAL en action



Bonjour à toutes et à tous !

J'espère que vos vacances estivales ont été profitables, surtout reposantes et qu'elles vous ont permis de décrocher.

#### Un syndicalisme de terrain

Je tiens à souligner l'implication des membres de certains sites ou centres d'activités, entre autres, le 304 Cartier et l'urgence, qui par leur solidarité durant la période estivale, ont fait en sorte de changer les choses en dénonçant des situations où nous avons pu apporter des solutions. Le syndicat, c'est nous tous!

#### Un syndicalisme d'information.

Cette année, je souhaite, par l'entremise du bulletin *Le Pouls*, du journal *Entre-Nous* et de notre site WEB, vous transmettre davantage d'information. Nos actions, nos revendications, les bons coups de notre travail syndical ainsi que nos interventions auprès de l'employeur dans des dossiers qui vous concernent y seront consignés.

#### Vote sur les ententes de principe

Je vous donne rendez-vous aux assemblées générales de négociation. Vous trouverez toute l'information pertinente dans l'article intitulé « Assemblée générale de négociation » un peu plus loin dans ce bulletin.

Bon retour à tous!

Jean-François Caron  
Président

**Tu cherches des informations ou des nouvelles syndicales ???**

**VISITE LE SITE INTERNET DU SIIIAL**

**[www.siiial.com](http://www.siiial.com)**

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NÉGOCIATION



Tout au long de la négociation de notre convention collective, le syndicat a dû défendre avec ardeur les intérêts de nos membres devant un gouvernement qui de son côté, ne cherchait

qu'à faire de la récupération dans nos conditions de travail.

Toutefois, grâce à une nouvelle force syndicale issue du front commun, des ententes sont intervenues entre les syndicats et le gouvernement en juin dernier.

Nos membres auront l'occasion de se prononcer sur les ententes sectorielles et intersectorielles lors d'une assemblée générale. Celle-ci se tiendra dans différents sites afin de permettre une plus grande participation.

Si elles étaient acceptées par les membres, ces ententes deviendraient notre nouvelle convention collective. Il est important de venir voter puisqu'il s'agit d'ententes régissant nos conditions de travail pour les cinq prochaines années.

Soyez nombreux à participer à cette assemblée. Les membres de l'équipe de négo ainsi que des ressources de la CSQ seront présents pour répondre à vos questions.

**Voir calendrier au verso →**

## Calendrier des assemblées générales de négo

Dates	Sites	Salles	Heures
21 septembre 2010	<b>280, Roi-du-Nord</b>	Salle 950	8h30 et 13h30 et 16h30
22 septembre 2010	<b>CARL</b>	Cafétéria	16h30
23 septembre 2010	<b>CH Ste-Dorothée</b>	Salle R-51	8h00 et 13h00 et 16h00
27 septembre 2010	<b>4731, Lévesque</b>	Salle Gaston-Villeneuve	8h00 et 13h00 et 16h30
28 septembre 2010	<b>Cité de la Santé</b>	Auditorium Réal-Dubord	8h30 et 13h00 et 16h30 et 19h00
29 septembre 2010	<b>250, Cartier</b>	Salle F-05	8h00 et 13h00 et 16h30

## Le saviez-vous ?



### Affichage de postes

Une nouvelle période d'affichage débutera à compter du 22 septembre, et ce, jusqu'au 6 octobre. Nous vous invitons à postuler en grand nombre, particulièrement pour les personnes salariées qui ne détiennent toujours pas de poste.

### Congé annuel Hiver

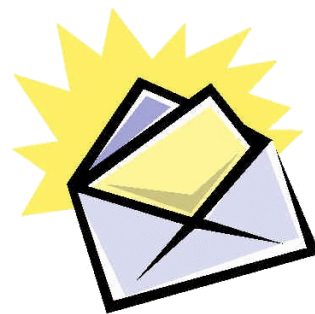


L'été s'achève, mais le choix de vacances pour la période hivernale s'amorce déjà. L'employeur a l'obligation, selon l'article L-11.07, d'afficher la liste des personnes salariées avec leur ancienneté ainsi que leur quantum de vacances avant le 15 septembre. Les membres devront exprimer leur préférence quant à leur choix de vacances pour la période du 16 octobre au 30 avril, et ce, avant le 1<sup>er</sup> octobre conformément à l'article L-11.08.

### RAPPELS

#### Avis écrit/avis disciplinaire de la part de l'employeur

Nous vous rappelons qu'il est important d'aviser l'équipe des relations du travail lorsque vous avez des avis disciplinaires afin que votre syndicat puisse faire les représentations appropriées à l'employeur, et ce, dans les délais prévus à la convention collective. (Article 12.02 de la c.c. Nationale).



#### Réclamation CSST

Il est essentiel pour les membres de communiquer avec le syndicat concernant toute réclamation du travailleur lors d'un accident à l'occasion du travail. La représentation des membres pour la conduite d'un dossier devant la CSST est l'un des services offerts par le SIIIAL.

### À la cigogne !!!



Au cœur d'un « baby-boom » combiné à une pénurie de main-d'œuvre, la CSST, conjointement avec l'employeur, ont évalué l'ensemble des postes pour le personnel de notre catégorie. Le but de l'exercice est de déterminer les centres d'activités sans danger pour la future maman et son bébé.

Désormais, la majorité des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes enceintes pourraient être réaffectées dans un autre centre d'activité du CSSSL. Toutefois, l'employeur est toujours lié aux recommandations de votre médecin traitant et chaque cas est un cas d'espèce. Nous vous invitons à vous référer au document PMSD (*Pour une maternité sans danger*) remis par le bureau de santé. Si vous constatez des irrégularités, référez-vous à votre supérieur immédiat et contactez le SIIIAL au besoin.